



Budget primitif exercice 2025

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le présent rapport synthétise les éléments fournis pour le Budget dans le document comptable officiel.

Le Budget Primitif soumis au Comité Syndical du 2 avril 2025 reprend les prévisions budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2025, et ce en tenant compte des reports de l'année précédent (RAR, Rattachements, Excédents ou Déficits,...).

La construction budgétaire 2025 intègre les différents paramètres suivants :

Contexte exogène :

- Contexte mondial incertain et une inflation prévue de 2.2% en 2025 selon la Banque de France,
- Revalorisation des taux de cotisations patronales,
- Versement de la Prime Mobilité,
- Augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP),
- Détails du Contrat-type Collecte sélective proposé par CITEO couvrant la période 2025-2029 non-connus lors de la préparation budgétaire.

Contexte endogène :

- Incertitude liée au renouvellement de certains marchés conséquents : Exploitation future du Selectrom, Traitements des Emballages et des matières inertes, Transports vers les exutoires, Carburants, ...
- Recrutement d'agents non remplacés à ce jour
- Avancements de carrières obligatoires plus importants cette année

Besoin d'emprunt prévisionnel sur 2025 :

Au jour du vote du Budget, le besoin de financement s'établit de manière prévisionnelle à 0 €.

Le SMAV devrait se désendetter en 2025 de 2M22 € (Capital remboursé sans recours à de nouveaux emprunts).

Présentation synthétique du budget primitif 2025

1. Le budget primitif 2025 dans les grandes masses (en M€)

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Dépenses d'ordre	8,62	0,17	Recettes d'ordre
	Dépenses réelles	30,21	32,17	Recettes réelles
			6,50	Résultat de fonct N-1
	38,83		38,83	

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Dépenses d'ordre	0,18	8,63	Recettes d'ordre
	Dépenses réelles	9,40	0,90	Recette réelles
	Résultat d' Investissement	0,31	0,36	Résultat de Fonc capitalisé
	9,89		9,89	

Après affectation des résultats de N-1 et intégration des reports, le budget primitif s'équilibre :

- en fonctionnement à 38.83 M€
- en investissement à 9.89 M€

2. Les dépenses et les recettes réelles de la section de fonctionnement

Hors excédent de fonctionnement reporté de N-1, les recettes réelles de fonctionnement prévues au Budget Primitif 2025 s'élèvent à 32.17 M€. En y intégrant cet excédent de 6.5M€, elles s'élèvent à 38.66 M€. Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent quant à elles à 30.22M€.

FONCTIONNEMENT (M€)			
DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES	
Charges à caractère général	17,20	Excédent de fonct. Reporté de N-1	6,50
Charges de personnel et frais assimilés	12,65	Atténuation de charges	0,55
Autres charges de gestion courante	0,10	Produits des services et ventes diverses	16,01
Charges financières	0,26	Dotations et participations	15,44
Charges exceptionnelles	0,01	Autres Produits	0,17
TOTAL	30,22	TOTAL	38,66

LES DEPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

L'objectif fixé pour l'élaboration de ce budget était de contenir la hausse des dépenses réelles de fonctionnement dans un contexte incertain : Voir éléments de contexte repris antérieurement.
Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 30.21M€ soit une évolution de + 0.95% par rapport au BP 2024.

<u>Comparaison BP 2024 / BP 2025</u>			BP 2024	BP 2025	% Variation
<u>En K€</u>					
Charges à caractère général			17 160,93	17 200,00	0,23%
Charges de personnel et assimilées			12 300,00	12 650,00	2,85%
Autres charges de gestion courante			100,01	100,00	0,00%
Charges financières			320,00	260,00	-18,75%
Dépenses exceptionnelles			50,00	5,00	-90,00%
Total Budget			29 930,93	30 215,00	0,95%

Il est constaté une stabilisation des projections du chapitre 011, et ce malgré les éléments suivants :

- Incertitude des contrats de traitement avec le renouvellement du contrat d'exploitation du Selectrom, du traitement de la Collecte Sélective et des marchés de transport, Carburants, ...
- Augmentation des charges d'assurance en lien avec le nouveau contrat d'assurance Automobile
- Augmentation des prix du gaz

<u>Focus sur les 5 imputations du chapitre Charges à caractère général</u>		BP 2024	BP 2025	Variation en %	Variation en €
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	11 990 000,00	12 050 430,00	0,50%	60 430,00
60622	CARBURANTS	1 500 000,00	1 230 000,00	-18,00%	-270 000,00
61551	MATERIEL ROULANT	850 000,00	850 000,00	0,00%	0,00
6161	MULTIRISQUES	700 000,00	800 000,00	14,29%	100 000,00
60612	ENERGIE ELECTRICITE	190 000,00	240 000,00	26,32%	50 000,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	17 160 933,91	17 200 000,00	0,23%	39 066,09

Ces cinq imputations représentent 88% du chapitre, soit 15.17 M€ sur 17.20 M€.

- Contrats de prestations de services (611) = 70% des dépenses du chapitre. Cet article regroupe l'ensemble des prestations sous-traitées par le SMAV et majoritairement les marchés de traitements des déchets.
- Carburants (60622) = 7.15 % des dépenses du chapitre (Gasoil, B100 et Gaz).
- Entretien du Matériel roulant (61551) = 5% des dépenses du chapitre avec maintien d'une surcharge liée au vieillissement de la flotte automobile +100 K€

La moyenne d'âge des 27 BOM est de 9.5 ans. Les 10 dernières BOM acquises datant de 5 ans, une grande partie de la flotte des BOM a donc plus de 10 ans d'usage (15 ans pour la plus vieille). Au-delà de 7 ans, chaque BOM engendre un coût supplémentaire en moyenne de 10 000€ par an de frais de réparations (hors frais d'entretien courant) avec des pics jusqu'à 30 000€. Les principales pannes sont les remplacements moteur (29 000€), boîtes de vitesse (19 000€) et cycles de compaction (15 000€). Le Plan Pluriannuel d'Investissement (Présenté aux élus lors du Comité Syndical du 26 février 2025) intègre un renouvellement progressif de la flotte automobile.

- Assurances (6161) = 4.7 % des dépenses avec uniquement le siège et les recycleries assurés ; le Selectrom étant couvert par SUEZ.
- Energie Electricité (60612) = 1.5% des dépenses

LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

Pour 2025, les recettes réelles de fonctionnement sont prévues à hauteur de 32.17M€ (hors excédent de fonctionnement reporté de N-1). Les principaux postes de ressources sont les suivants :

Le poste : « produits des services et ventes diverses » est prévu à hauteur de 15.84M€

	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Eco organismes	3 575 404,79	3 000 000,00	3 226 748,95	2 700 000,00
Adhérents tonnages	10 409 387,54	10 505 000,00	10 859 045,98	10 180 000,00
Prestations pros	625 466,16	700 000,00	699 271,93	950 000,00
Prestations EPCI	233 589,74	155 000,00	261 893,94	170 000,00
Total du 706 prestations de Services	14 843 848,23	14 360 000,00	15 046 420,80	14 000 000,00

Ventes issues des Déchèteries	386 333,61	350 190,00	507 461,77	370 000,00
Ventes issues des Centres de Tri	701 811,05	745 000,00	875 477,13	620 000,00
Verre	167 318,80	165 000,00	168 555,33	150 000,00
Compost	217 099,96	60 000,00	95 772,04	70 000,00
Recyclerie	230 595,30	180 000,00	252 454,44	190 000,00
Total du 707 Ventes de Marchandises	1 703 158,72	1 500 190,00	1 906 039,57	1 400 000,00

Total du Chapitre 70 Produits Services, Domaines et Ventes DIV	16 640 178,81	15 842 190,00	17 002 464,64	16 011 000,00
--	---------------	---------------	---------------	---------------

Il est précisé que le SMAV travaille dorénavant sur la préparation budgétaire en lien avec les 3 EPCI membres. Ainsi, à partir de la Matrice des coûts ADEME, un nouveau calcul concernant les participations des 3 territoires est proposé au vote des Elus.

En 2025, les ressources liées aux Eco-organismes resteraient stables même si les nouvelles conditions du contrat avec CITEO ne sont pas encore finalisées à ce jour.

Enfin, les ventes aux repreneurs ont connu en 2024 un rebond après la forte chute de 2023. Le travail réalisé avec le SYMEVAD sera pérennisé en 2025.

Le poste : « dotations et participation » est prévu à hauteur de 15.44M€.

	CA 2022	BP 2023	CA 2023	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Participation GFP de rattachement	14 988 560,36	14 723 000,00	14 723 261,12	15 172 360,00	15 171 821,83	15 172 360,00
Participation autres	255 429,50		3 419,65		7 775,25	
TOTAL	15 243 989,86	14 723 000,00	14 726 680,77	15 172 360,00	15 179 597,08	15 172 360,00

L'ÉPARGNE BRUTE PRÉVISIONNELLE

L'épargne brute (ou CAF) correspond au solde des opérations réelles de fonctionnement, hors excédent de fonctionnement reporté de N-1 et opérations exceptionnelles.

Au Budget Primitif 2025, l'épargne brute prévisionnelle est de 1.95M.

3. Les dépenses et les recettes réelles d'investissement

INVESTISSEMENT (M€)			
DEPENSES RÉELLES		RECETTES RÉELLES	
Dépenses d'équipement	6,52	Excédent de Fonctionnement capitalisé	0,36
Restes à Réaliser	0,05	Recettes d'équipement	0,45
Remboursement du Capital de la Dette	2,33	Recettes financières	0,45
Dépenses financières	0,50		
Déficit d'Investissement reporté de N-1	0,31		
TOTAL	9,70	TOTAL	1,26

LES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement prévues au Budget s'élèvent à 9.65M€ auxquels il faut rajouter les Restes à Réaliser pour un montant de 0.05M€.

Ces dépenses correspondent au Plan Pluriannuel d'Investissement et témoignent d'une volonté d'une programmation de renouvellement des équipements du SMAV.

Les principales dépenses d'équipement budgétisées sont :

- L'achat de 2 BOM de collecte et d'une BOM PAV pour le renouvellement de la flotte pour 900K€,
- L'acquisition d'une nouvelle remorque PL et de 2 véhicules utilitaires pour 150K€,
- La sécurisation des Déchèteries et de Fleming avec la mise en place de la vidéosurveillance et de la détection-incendie pour 481K€,
- L'achat d'un nouveau modulaire pour les équipes de collectes regroupées sur Arras = 100K€,
- Le remplacement d'équipements au SELECTROM dans le cadre du GER pour 210K€,
- Les participations du SMAV au-sein de structures associées (Artois ENR, Eurametha),
- L'extension du parc de Colonnes PAV Verre et Cartons en lien avec l'appel à projets CITEO, ainsi que le renouvellement de ces dernières (en plus des conteneurs) pour d'autres secteurs non-éligibles à l'AP à hauteur de 1M€,
- Le renouvellement des serveurs informatiques pour 85K€.

Le remboursement de l'annuité en capital de la dette est prévu à hauteur de 2.33M€.

LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes prévues au Budget Primitif 2025 se répartissent notamment entre :

- La capitalisation de l'excédent de fonctionnement pour 0.36M€
- La vente de l'antenne d'Avesnes pour 0.15M€
- Le FCTVA pour 0.3M€

Les autres recettes proviennent des capacités d'autofinancement.

4. La dette du SMAV

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE

Evolution de la Capacité de désendettement du SMAV 2019-2024						
	2024	2023	2022	2021	2020	2019
CRD au 31/12	12 579 258	15 010 068	17 392 119	17 711 237	18 994 135	20 015 000
Epargne brute	5 802 564,80	5 518 738,72	3 798 363,82	1 066 159,28	2 654 734,77	2 348 375,59
Capacité de Désendettement en année	2,17	2,72	4,58	16,61	7,15	8,52

Sur la période 2019-2024, le SMAV s'est désendetté pour un montant de 7.43M€, et ce malgré la souscription de 5 emprunts avant 2022.

En 2025, l'effort consenti pour le remboursement du capital diminue de 100K€ (2.33M€ au lieu de 2.43M€).

En 2025, 5 emprunts arriveront à leur terme et 4 en 2026 ce qui représente plus de la moitié des emprunts du SMAV

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

L'encours de la dette se situe au 31/12/2024 à 12,58M€. Ramené à l'épargne brute dégagée au Budget Primitif 2025 pour 1.95M€, la capacité de désendettement atteint 6.45 ans.

Pour rappel, la situation d'une collectivité est considérée comme « inquiétante » lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12 ans. A partir de 15 ans, la collectivité est dite « dans le rouge ».

5. Autres éléments de présentation

Les rapports suivants :

- Orientations budgétaires,
- Ressources humaines,
- Egalité Hommes-Femmes,
- Développement Durable,

débattus lors du Comité Syndical du 26 février 2025, mis en ligne sur le site Internet du SMAV complètent cette note synthétique de présentation du Budget Primitif 2025.

